



## FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 JANVIER 2018

*Les membres du Conseil municipal ont observé un moment de silence à l'ouverture de la séance pour honorer la mémoire de M. Gilles Pelletier, ancien maire de Lorraine de 1999 à 2005, décédé le 20 décembre 2017.*

### **Comité consultatif d'urbanisme**

Le conseil municipal a adopté le projet de règlement URB-06-01, modifiant le règlement URB-06, afin de modifier la composition du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lequel est présentement composé de 3 de ces membres choisis par le Conseil et 3 de conseillers municipaux. Le nouveau règlement prévoit la nomination d'un citoyen additionnel.

### **Adoption du projet de règlement modifiant le code d'éthique des élus**

Le projet de règlement 239-4 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté. Le projet de règlement est disponible au [www.ville.lorraine.qc.ca/regard-sur-notre-ville/administration-municipale/politiques-municipales](http://www.ville.lorraine.qc.ca/regard-sur-notre-ville/administration-municipale/politiques-municipales).

### **Projet d'étude d'opportunité – Service d'évaluation foncière**

Considérant les coûts sans cesse croissant des services d'évaluation foncières, les municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville s'unissent pour réaliser une étude d'analyse des options qui peuvent s'offrir à elles. Les options présentées devront inclure les avantages et les désavantages, une analyse coûts-bénéfices ainsi que l'élaboration d'un plan d'affaires pour la mise en place éventuelle de l'option offrant les meilleurs gains. À cette fin, les Villes retiendront les services d'une firme spécialisée qui pourra les guider et les accompagner dans leur réflexion.

### **Alimentation en eau potable – renouvellement de l'entente intermunicipale**

Le Conseil autorise le maire et la greffière à signer l'entente entre les villes de Lorraine et de Rosemère relativement à l'alimentation en eau potable par la station de production d'eau potable de la Ville de Rosemère.

Le contrat, d'une période de 20 ans, est renouvelable automatiquement par période de 5 ans, le tout conditionnellement à l'ajout d'une clause qui prévoit la possibilité de révision de ladite entente advenant la négociation de conditions financières plus favorables avec une autre partie éventuelle.

### **Renouvellement d'ententes**

Le Conseil a renouvelé les ententes qu'il avait conclues avec le Club de plongeon l'ENVOL et l'Association de natation groupe aquatique Mille-Îles Nord (G.A.M.I.N.) pour une durée de trois ans.

### **Politique de financement de l'Agence régionale de transport métropolitain**

Le conseil municipal a exprimé son désaccord avec la politique de l'ARTM telle qu'elle a été conçue. Il demande à l'organisme de modifier cette politique de financement afin de maintenir les équilibres existants entre les municipalités de la région et demande de faire preuve d'une transparence totale ainsi que et de donner accès aux données financières qui ont mené à cette politique.

### **Acquisition d'équipements pour la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB)**

Le conseil municipal a approuvé le Règlement E-5 décrétant l'achat, par la RIPTB, de systèmes de sécurité et d'équipements pour mener à bien ses projets technologiques et opérationnels.

### **Corridor forestier du Grand Coteau**

Le conseil municipal vient reconnaître par résolution le Corridor forestier du Grand Coteau en tant qu'entité structurante essentielle de la Ceinture et Trame verte et bleue du Grand Montréal, démontrant ainsi son intérêt à collaborer à la mise en œuvre d'actions régionales, coordonnées par le Comité du Corridor forestier du Grand Coteau.

Cette reconnaissance, de même que la mobilisation des acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions régionales pour la gestion et la connectivité des milieux naturels en zones forestière, agricole et urbaine favoriseront la recevabilité de projets de conservation ou de mise en valeur à l'intérieur des programmes de subvention existants ou à venir, et ce, pour la Communauté métropolitaine de Montréal, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.